

## Informations légales

Le site [www.20000lieux.com](http://www.20000lieux.com) est conçu et géré par la société 20000 lieux au capital de 8384 euros, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro RCS Paris B398395186 et titulaire d'une carte professionnelle auprès de la préfecture de Paris.

Son directeur de la publication est Mr Nicolas Courson

Vous disposez d'un droit de rectification de vos données personnelles conformément à la loi 78-17 du 6/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux Libertés.

### **Hébergement**

Le présent site est hébergé par la société Naitways, société par actions simplifiée, au capital de 50000 euros, dont le siège social est situé 10 rue Mercoeur, 75011 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 508 823 614

### **Engagements contractuels**

La société 20000lieux tient à indiquer que toute navigation sur le site vaut acceptation des présentes clauses.

### **Mise en garde**

La société 20000 lieux rappelle et informe toute personne se connectant sur son site sur les risques liés à l'utilisation d'internet. La sécurité complète ne peut être garanti entièrement sur internet. La société 20000 lieux ne peut être tenu pour responsable et être engagé du fait de la captation, du détournement ou du piratage des données échangées sur le site [www.20000lieux.com](http://www.20000lieux.com) et ce malgré les moyens mis en oeuvre et les précautions prises par la société 20000 lieux pour protéger les informations pouvant avoir un caractère personnel diffusées sur son site.

### **Réserves légales**

Les photos, informations et documents relatifs aux biens immobiliers ainsi que les prix indiqués et diffusés sur le site n'ont pas valeur contractuelle. En conséquence la responsabilité de la société 20000 lieux ne peut donc pas être engagée à cet égard. Les photographies ne sont qu'une représentation artistique d'une partie du bien permettant à l'utilisateur d'internet de se figurer le lieu et son état à l'instant où ces photos ont été prises. Les mesures de surface, les informations sur le mètre n'ont qu'une valeur indicative. La société 20000 lieux ne peut être tenu pour responsable pour toute modification des biens (aspect, nature ou agencement) survenue à la suite de la prise de vue des photos diffusées sur son site.

Toutes références sur le site ou par oral lors de discussion avec un employé de 20000 lieux à des travaux d'aménagements, des modifications pour à l'usage du bien n'implique pas que les permis de construire et les autorisations administratives utiles aient été demandés ou obtenus. Il est de la responsabilité de tout acheteur éventuel de vérifier par lui-même, les informations qui lui ont été communiquées sur le site ou lors de visite.

### **Utilisation et contenu du site**

20000 lieux bénéficie de la confiance des propriétaires des lieux en ventes. 20000lieux est autorisée à diffuser sur son site [www.20000lieux.com](http://www.20000lieux.com) les photos et documents aidant à la description et à la visualisation des biens mis en vente. Ces photos et documents restent la propriété exclusive de la société 20000 lieux et du propriétaire du bien exposé sur le site.

Le site [www.20000lieux.com](http://www.20000lieux.com) et toutes les informations qu'il contient (photos, texte et informations) sont protégés par la loi sur le droit d'auteur. En visitant le site, l'utilisateur d'internet n'est autorisé qu'à visualiser son contenu uniquement à titre personnel et privé. Aucune reproduction pour utilisation autre que privée n'est autorisée. Tout contrevenant engage

sa responsabilité à l'égard de la société 20000 lieux. Cependant, l'utilisateur du site est autorisé à imprimer sur papier les pages du site, mais uniquement pour un usage et à des fins privées. Tout contrevenant verra sa responsabilité engagée à l'égard de la société 20000 lieux.

## **Les partenaires**

La société 20000 lieux ne peut être tenue pour responsable pour tout manquement aux engagements pris par les éventuels partenaires mentionnés sur le site [www.20000lieux.com](http://www.20000lieux.com)

## **Accès au site**

La société 20000 lieux s'engage à tout faire pour garantir aux utilisateurs d'internet un accès permanent à son site [www.20000lieux.com](http://www.20000lieux.com). Notre responsabilité ne peut être engagée pour toute interruption ou impossibilité de connexion pour une raison ne dépendant pas de notre volonté.

## **Étapes d'achat**

Dès votre première prise de contact avec 20 000 lieux, nous nous engageons à vous assister et vous conseiller dans votre recherche de bien immobilier et à toutes les étapes qui jalonnent l'acquisition de ce bien. Nous mettons à votre disposition nos moyens et les compétences d'une équipe de professionnels.

### **La commission**

La commission que perçoit 20 000 lieux est liée à une obligation de résultat. Cette rémunération n'est due qu'à la signature de l'acte authentique, dernière étape qui garantit la bonne conclusion de la transaction.

### **Le bon de visite**

L'agent représentant 20 000 lieux vous fera visiter un bon après chaque visite de bien immobilier. Ce document est une reconnaissance de notre travail et constitue la preuve que 20 000 lieux vous a fait visiter le bien concerné et que vous reconnaissez notre rôle d'intermédiaire. La signature du bon de visite est une première étape indispensable à la poursuite de la négociation ou de la recherche d'un nouveau lieu.

### **L'offre d'achat**

Si vous êtes intéressé par le bien visité, l'agent de 20 000 lieux vous fera remplir une offre d'achat. Ce document est un engagement de votre part qui concrétise votre désir d'achat et engage la discussion avec le vendeur. Pour compléter l'offre d'achat nous avons besoin de connaître votre état civil, le prix auquel vous souhaitez acquérir, la date de réalisation projetée ainsi que la date de validité de l'offre d'achat.

### **La promesse de vente ou avant-contrat**

Il existe deux types de promesses de vente : La promesse unilatérale et la promesse synallagmatique ou compromis. Le compromis est la promesse de vente la plus couramment utilisée. C'est un contrat qui engage l'acquéreur et le vendeur. Il précise et rassemble tous les éléments nécessaires à la vente et précise les éventuelles conditions suspensives. (Par exemple, l'obtention d'un prêt).

À la suite de la signature, vous bénéficiez d'un délai de sept jours pour vous rétracter. Passé ce délai, l'acquéreur verse une indemnité d'immobilisation (5 à 10%) qui viendra en déduction du prix global au moment de la vente définitive. La signature de l'avant-contrat se fait devant notaire. Il a le devoir des intérêts des parties et est séquestre de l'indemnité d'immobilisation.

## **L'acte authentique**

C'est l'acte définitif de vente qui se signe devant notaire. L'acquéreur devient propriétaire après le règlement du solde et la remise des clefs.

## **Etapas de vente**

Avant toute recherche d'acquéreur nous devons signer un contrat précisant les modalités de la transaction. Il s'agit du mandat de vente.

### **Le mandat de vente**

Le mandat de vente est un contrat par lequel 20000 lieux s'engage à mettre tous les moyens à sa disposition pour trouver un acquéreur rapidement et dans les meilleures conditions.

En signant le mandat vous confiez la recherche d'un acquéreur à 20 000 lieux et vous vous engagez à vendre le bien concerné aux conditions précisées dans le mandat. Vous autorisez 20000 lieux à photographier et à filmer votre bien afin de le mettre en valeur sur son site internet ou dans des publications spécialisées.

### **Les propositions d'achat**

20 000 lieux fait visiter votre bien à d'éventuels acquéreurs et vous transmet toutes propositions d'achat sérieuses.

### **La promesse de vente ou avant-contrat**

Il existe deux type de promesses de vente : La promesse unilatérale et la promesse synallagmatique ou compromis de vente. Le compromis de vente est la promesse de vente la plus couramment utilisée. C'est un contrat qui engage l'acquéreur et le vendeur. Il précise et rassemble tous les éléments nécessaires à la vente et précise les éventuelles conditions suspensives. (Par exemple, l'obtention d'un prêt).

A la suite de la signature et passé un délai de sept jours, l'acquéreur verse une indemnité d'immobilisation (5 à 10%) du prix de vente. La signature de l'avant-contrat se fait devant notaire. Il a le devoir des intérêts des parties et il est séquestre de l'indemnité d'immobilisation.

## **L'acte authentique**

C'est l'acte définitif de vente qui se signe

## **Honoraire de prestation 2016**

Les prix de vente comprennent la TVA et les honoraires de l'agence.

### **Honoraires de transaction**

5% du montant de la vente à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, facturation minimum de 4800 euros. TVA incluse (20%).

### **Certificats**

Nous vous proposons les services de spécialistes pour le métrage loi Carrez, et les certificats plomb, amiante, termites etc...